



UL de ST FLORENT SUR CHER

23 bis, rue Roger Salengro
18 400 Saint Florent sur Cher
Téléphone et fax : 02 48 55 19 15
Courriel : cgt.ul.st-florent18@wanadoo.fr

La Municipalité sanctionne 3 agents pour tenter d'échapper à ses obligations

3 Agents accompagnateurs de transport scolaire ont reçu un avertissement le 30 septembre 2014 pour ne pas avoir appliqué un règlement qui n'existait pas.

Le lundi 2 septembre, jour de la rentrée des classes, lors du transport scolaire pour ramener les élèves chez eux, 2 enfants sont descendus rue de Berry au lieu de rue de Verdun.

Le lendemain, à l'arrêt où s'est déroulé l'incident, **la voisine d'un des deux enfants monte dans le bus pour agresser verbalement violemment un des deux agents et repartir avec un des enfants.**

Une des accompagnatrices qui était absente le jour de la rentrée avait dû être remplacée. Les fiches de renseignement des élèves, habituellement distribuées aux accompagnatrices une semaine avant la rentrée des classes, leur ont été cette année, remises à 11h le jour J. En effet le responsable de ce service est absent pour une longue durée et non remplacé. Voilà où mènent les économies et baisses de dotation de l'état.

Le jour de la rentrée les agents ne connaissent pas les enfants. Peut-être faut-il doubler les effectifs pour une semaine ou plus?

Le fait qu'une personne ait pu monter dans le car pour agresser un agent et partir avec un enfant est très grave pour la sécurité. Que compte faire la municipalité pour éviter ces incidents qui auraient pu être dramatique?

Suite à ces incidents dus au mauvais fonctionnement de ce service, Monsieur le Maire prend soin de convoquer les 3 agents pour entendre leurs explications le 29 septembre !!! **Soit 26 jours après ces incidents.**

Croyez-vous que si les agents avaient été la cause de ces événements il les aurait laissé travailler avec les enfants pendant 26 jours sans chercher d'explications ?

Les familles ont dû porter plainte ce qui va nous permettre de pouvoir faire la lumière sur cette affaire.

Cette plainte est la raison pour laquelle le Maire reçoit les agents le 29 septembre sinon cette affaire comme beaucoup d'autres aurait été mise au panier et les dysfonctionnements jamais corrigés, bien qu'ils ne le soient toujours pas.

La municipalité s'empresse donc de faire signer aux agents un règlement pour leur indiquer les règles de sécurité de base à observer. Le 1^{er} octobre les agents reçoivent un avertissement pour ne pas avoir respecté le règlement qu'elles n'ont signé que 20 jours après l'incident.

Après avoir signé le règlement les agents le mettent en œuvre et là surprise !

Dès le lendemain la municipalité leur demande verbalement bien sûr de ne pas l'appliquer car la veille le car avait beaucoup de retard pour aller chercher les collégiens et le transporteur a appelé pour s'en plaindre. Voilà ce que l'on appelle concrètement la finance au détriment de l'humain.

La vérité éclate. La municipalité, pour reporter sa responsabilité sur les agents, les sanctionnent pour ne pas avoir appliqué un règlement qui n'existait pas.

Voilà donc nos collègues convoquées devant la gendarmerie comme des criminels (prises d'empreintes digitales, photos,...)

Aucun de ces agents n'a reçu de formation pour assurer le transport des enfants en sécurité. D'ailleurs, qui a la mairie connaît les règles en matière de transport d'enfants ?

Quelles mesures ont été mises en place pour éviter ces incidents ? Les sanctions à tort ne résoudre rien.

Pour soutenir nos collègues et demander la levée immédiate des avertissements, pour protester contre la dégradation des services publics, soyons mobilisés le 16 octobre à 10h30, Place de la république à St Florent sur cher.

La C.G.T. a toujours été et sera toujours au côté des salariés pour défendre leurs droits.